

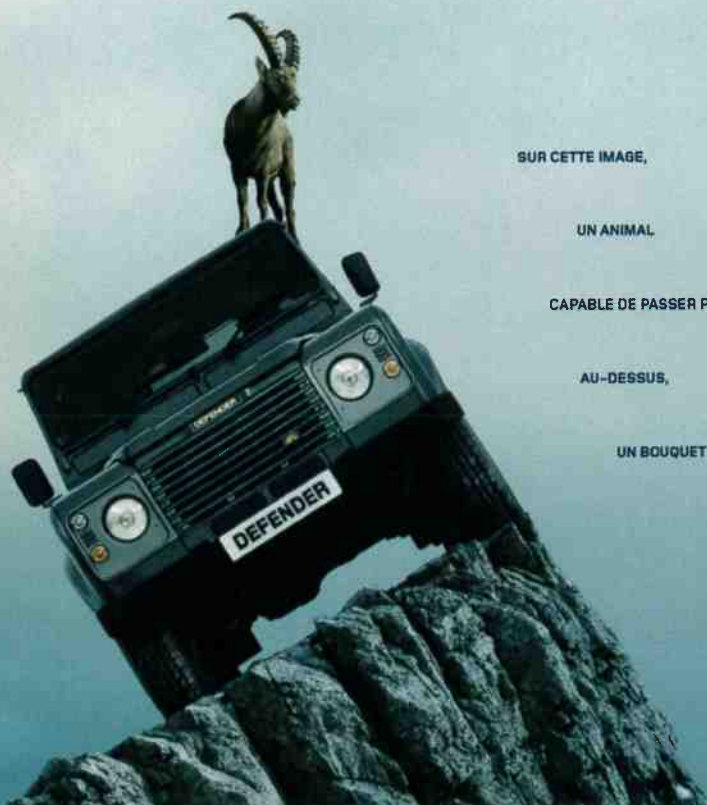
infos

Fédération des Chasseurs du Bas-Rhin n° 2 printemps 2006

chasse 67

BULLETIN DE LIAISON





SUR CETTE IMAGE,

UN ANIMAL

CAPABLE DE PASSER PARTOUT.

AU-DESSUS,

UN BOUQUETIN.

Gamme Defender
à partir de
20 234 €^{HT*}



Imaginez un nouvel horizon

*** DEFENDER 90 SOFT TOP "E"**

Consommation : urbaine : 11.9 - extra urbaine : 8.8 mixte : 10.
Emission CO2 : 282

Alliance Automobile 4x4

www.landrover-strasbourg.com

67, route de Brumath 67400 Souffelweyersheim - Tél. : 03 88 18 44 40 - Fax : 03 88 18 44 48 - E-mail : dement.wieser@alliance-automobiles.fr

SAVERNE SAVERNE AUTOS 03 88 01 85 85	SELESTAT KELLER 03 88 58 08 80	SOUFFEL CROMER 03 88 18 44 50	ILLKIRCH-GRAFF ALLIANCE AUTOMOBILES 03 88 66 60 68	HAGUENAU WOLFF 03 88 05 40 40
---	---	--	--	--

**Alliance
Automobiles**

*La passion
du service*

KIA ILLKIRCH
Groupe Alliance Automobiles
RN 83 - Pont du Péage
ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN
Tél. 03 88 66 85 57



TVA récupérable

Dans les conditions prévues à l'article 230 annexé à la loi relative aux impôts.

Ford Ranger SuperCab XL 4x4

**Vous ne connaissez pas
le concessionnaire Kia, mais
vous l'aimez déjà.**



Nouveau Kia **SPORTAGE**

Chez Alliance Automobiles
Ford Ranger SuperCab XL 4x4
au prix exceptionnel de **17 690 €^{HT*}**

• ABS • Climatisation • Lecteur CD •



*17 690 € H.T., soit une remise de 3 800 € HT sur le prix recommandé du Ford Ranger SuperCab XL TD Type 12-22 avec option lecteur CD. Offre non cumulable, réservée aux professionnels pour toute commande du 01/09/05 au 28/02/06.

Jusqu'au 28/02/06

Gamme sportage à partir de
22 900 €^{TTC*}

*Urban Rider 2.0 crdi 112 CV

Consommation urbaine: 9.1 - extra urbaine: 5.8 - mixte : 7.1
Emission CO2 : 18



L'ÉDITORIAL

de **Gérard Lang**, président de la Fédération

Chers membres

En vous offrant le premier numéro d'Infos Chasse 67, nous étions loin d'imaginer recueillir une telle adhésion de votre part. Merci pour vos encouragements et surtout pour vos suggestions, preuve que vous vous êtes déjà approprié votre bulletin fédéral. Simple chasseur ou responsable associatif, surtout n'hésitez pas à nous faire part de vos informations locales, nous sommes à votre écoute !

Depuis quelques mois, l'équipe de la fédération, de nombreux experts cynégétiques, de présidents de GGC, d'Associations et bien entendu les administrateurs, travaillent sur le projet de schéma départemental cynégétique. Ce document, imposé par un texte de loi, nous donnera les orientations de la chasse bas-rhinoise pour les six prochaines années. Nous n'avons toutefois pas attendu le feu vert de notre tutelle administrative, pour nous engager en faveur d'une gestion durable de nos espaces et de nos espèces. D'ores et déjà des décisions ont été prises et ce bulletin vous en dévoilera quelques aspects concrets. La période des adjudications prend fin, avec tout ce qu'elle peut compter de joies, d'espoirs déçus et parfois de tensions. Je vous souhaite néanmoins à toutes et à tous de trouver votre bonheur, car des collines de l'Alsace bossue aux méandres du Rhin et des plaines de l'Outre-Forêt aux sommets vosgiens, notre département offre une multitude de jolis petits territoires.

Pour finir, je tenais à souhaiter la bienvenue aux 502 nouveaux chasseurs qui ont rejoint nos rangs depuis le mois d'octobre, ce qui porte nos effectifs à plus de 7200 chasseurs. Qu'ils soient accueillis comme il se doit, dans notre grande communauté de chasseurs !

Amicalement en Saint-Hubert

Sommaire

■ BON VOISINAGE	p. 4
■ LES NOUVELLES DU BAS-RHIN	p. 5
■ EN DIRECT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	p. 12
Convocation à l'Assemblée générale de la Fédération	p. 13
■ FONDOS DÉPARTEMENTAL D'INDEMNISATION DES DÉGÂTS DE SANGLIERS	
Objectif : - 50% de dégâts	p. 14
■ LE DOSSIER	
Les chasseurs sèment la vie	p. 16
Petit gibier :	
mais que fait la Fédé ?	p. 17
Jachères faune sauvage :	
quoi de neuf ?	p. 18
■ LE DROIT ET VOUS	
Tir dans la traque :	
attention danger	p. 21
■ LE CALENDRIER ET L'ÉPHÉMÉRIDE	p. 22

Le prochain n° d'Infos'chasse 67 paraîtra le 8 juin. Afin que vos informations (textes et photos) figurent dans cette édition, merci de nous les envoyer avant le 30 avril.

Infos'chasse 67

Fédération des chasseurs du Bas-Rhin
5, rue Staedel - 67 100 Strasbourg
Tél. : 03.88.79.12.77

directeur de la publication : Gérard Lang

rédacteur en chef : Philippe Jaeger
06.07.90.27.28 - pj.ic67@wanadoo.fr

réalisation graphique,
publicité et impression :

Crépin Leblond
Laurent Picart - Tél. : 03.25.03.87.41

LA FÉDÉ À VOTRE SERVICE

courriel : fdc67@wanadoo.fr site internet : www.fdc67.fr

Responsable du
service
administratif
Béatrice Roecker
03 88 79 12 77



Responsable
du service
technique
Patrick Jung
06 80 74 70 39



Techniciens
**Jonathan
Fischbach**
06 86 80 24 85



Secrétariat
**Huguette Boquel
Alexandra Dick**



Comptabilité
Fabienne Musser



**Nicolas
Braconnier**
06 80 74 71 61



Le chamois remonte

Organisés depuis 1990, les comptages de chamois dans les Hautes-Vosges ont lieu tous les deux ans. Celui de l'automne 2005 redonne espoir à tous les amateurs de chamois vosgiens, car l'estimation de chute des effectifs en 2003, a été mise en doute par les 588 animaux déterminés cette fois-ci. Alors qu'ils avaient été estimés à 859 en 1997, les chamois vosgiens n'étaient visiblement plus que 422 en 2003. Alerte générale dans les rangs, avec bien entendu révision immédiate des plans de chasse à la baisse. De 340 tirs en 97-98, on était passé à 127 en 04-05 et tant que la tendance à la hausse ne sera pas confirmée (c'est à dire dans deux ans), les attributions ne bougeront pas. Il est vrai qu'en général, environ 800 animaux sont estimés être un niveau acceptable pour les gestionnaires de l'espèce. En fait, la raison

de la diminution supposée, serait tout simplement expliquée par le fait que les animaux aient tendance à se réfugier plus en forêt, que sur les crêtes trop fréquentées. Néanmoins, la fausse alerte de 2003 a eu l'avantage de poser quelques questions judicieuses, comme celle de l'impact croissant du dérangement occasionné par l'invasion touristique croissante des crêtes vosgiennes par des milliers de voitures, cars et motos, peut-être plus préjudiciable que la présence du lynx. A l'avenir, les flux touristiques devraient être mieux canalisés, avec une sensibilisation des accompagnateurs de montagne et l'installation de postes d'observations. Reste à voir si les agents assermentés seront aussi prompts à verbaliser les promeneurs irrespectueux, qu'ils ne le sont avec les porteurs de permis de chasser !



Doucement, mais sûrement ...

On en pense ce que l'on veut, mais force est de constater que nos collègues suisses candidats au permis de chasser français, ont l'air plutôt motivés. En effet, les 55 candidats germanophones (dont le plus jeune a 15 ans) qui ont passé les épreuves théoriques et pratiques dans le Haut-Rhin fin 2005, ont affiché 100% de réussite. Dix d'entre-eux ont d'ailleurs réalisé un parcours sans faute, une performance qui méritait d'être soulignée. Nous leur souhaitons la bienvenue, dans la grande famille des chasseurs alsaciens.

Qui dit mieux ?

L'association allemande de protection de la nature BUND, offre une prime de 100 euros à toute personne capable de prouver l'observation d'un lynx dans le massif de la Forêt Noire. Les photographies, mais aussi les empreintes

et les restes de repas sont acceptés et doivent permettre de mieux cerner la dispersion du félin, visiblement en provenance de Suisse à moins qu'il ait traversé le Rhin ...

On y croit !

Les évolutions annuelles du nombre de chasseurs au niveau d'un département ne sont pas toujours significatives d'une tendance à long terme, ceci étant valable également au niveau d'une région. Néanmoins, après trente ans d'érosion, la Fédération régionale des chasseurs de Lorraine a eu le plaisir de constater une légère remontée de ses effectifs, passés de 29 430 à 29 600 en l'espace d'une année. Reste maintenant à confirmer le mouvement, avec l'objectif de passer la barre des 30 000 en 2006 !

Pour ne pas s'y faire prendre

L'Association des piégeurs mosellans a produit un remarquable DVD intitulé " Le piégeage moderne : un mode de régulation ". En 50 minutes, il reprend l'essentiel du programme de formation, avec des démonstrations d'utilisation de pièges homologués. Parfait pour les jeunes piégeurs et ceux qui désirent se rafraîchir la mémoire.

25 euros *franco de port à l'association* 1 Rue de la Passotte
57078 Metz Cedex 03

À votre avis

Suite au questionnaire glissé dans Infos Chasse numéro 1, plus de 1000 chasseresses et chasseurs bas-rhinois ont répondu aux différentes questions posées. Pour les spécialistes du sondage un résultat supérieur à 15% est excellent, mais nous sommes persuadés que pour le bon déroulement d'une vie associative démocratique, vous pouvez encore mieux faire. Rendez-vous donc à la prochaine consultation, avec l'objectif de dépasser les 30% de retours !

Les résultats du questionnaire

- *Le bulletin de liaison correspond-il à vos attentes ?*

oui : 85.6 % ; non 4.6%

Observation – La demande d'une rubrique "petites annonces", a été souvent formulée. Nous avons donc mis en place une grille P.A. (voir p. 20), avec une mise en oeuvre au prochain numéro. N'hésitez pas, à nous faire part de toutes vos suggestions.

- *Possibilité de tir à " plomb " du chevreuil en chasse collective ?*

oui : 53.4 % ; non : 45.6 %

Observation – Pour le déroulement de la mise en oeuvre du tir à plom, voir page 11.

- *Possibilité de tir à " plomb " du sanglier en chasse collective ?*

non : 68.5 % ; oui : 29.9 %

Observation – Le sanglier est souvent considéré comme étant trop résistant à la grenaille.

- *Interdiction de l'agrainage du 15 octobre au 15 mars ?*

non : 88.1 % ; oui : 10.4 %

- *Agrainage raisonnable et limité toute l'année ?*

oui : 91.1 % ; non : 7.2 %

Observation – Cette position sera défendue par la FDC 67, face à l'administration.

- *Présence du cerf en plaine ?*

oui 94.1 % ; non 4.3 %

Observation – L'administration avait justifié le retour du lynx au nom de la biodiversité et avait écarté la présence du cerf en plaine. Les chasseurs sont favorables à la biodiversité et le feront savoir. ■



Au sang

Du 9 au 13 novembre, l'Unucr (*Union Internationale des Chiens de Rouge*) organisait sa traditionnelle rencontre bi-annuelle. Il s'agit de permettre aux responsables des différents clubs nationaux de se rencontrer afin de définir une politique commune pour la promotion et l'utilisation des chiens de rouge du Hanovre et de Bavière, mais aussi et surtout de faire passer des brevets de maîtrise aux chiens accompagnés de leur conducteur. Cette fois-ci, le quartier général de la rencontre était situé à Schönau, à quelques kilomètres au nord de la frontière franco-allemande qui sépare l'Alsace du Land de Pfalz.

Pour la première fois

Une soirée conviviale et internationale a clôturé les journées de travail, l'occasion pour Robert Brand le Président du Club Français du Chien de Rouge du Hanovre et de Bavière, de remercier la Fédération des Chasseurs du Bas-Rhin représentée par son président Gérard Lang, pour son soutien financier

Jusqu'au bout !, telle est la devise des conducteurs de chiens de sang affiliés à l'UNUCR (Union Nationale pour l'Utilisation de Chiens de Rouge). Former les chiens est une chose, mais il faut aussi informer et sensibiliser les chasseurs de grand gibier. D'où un stage d'information, d'initiation et de perfectionnement à la conduite d'un chien de rouge organisé du 30 juin au 2 juillet à Nancy-Velaine (54). Une vingtaine de moniteurs aborderont les sujets tels que le choix et l'éducation du chiot, le comportement du chasseur, les indices de tir et de blessure, la législation, etc ...

contact : 03 88 74 58 48 et pierrebrinster@aol.com

dans l'histoire de l'Union internationale, la rencontre s'est teintée d'une très forte valeur symbolique puisque, les recherches de gibier blessé étaient effectuées de part et d'autre de la frontière, grâce à la forte implication de nombreuses sociétés de chasse locales.

Au total, pas moins de 22 équipes représentant 10 pays européens ont pris part à ce qui peut être considéré comme le nec plus ultra de la recherche au sang.

Même s'il s'agit plus de confirmer les aptitu-

des des chiens que d'un concours au sens strict, un classement est décerné à la fin de la rencontre. Helge vom Helbetal, une chienne rouge du Hanovre tchèque, a cumulé le maximum de points (224) dans tous les domaines, qu'il s'agisse du travail à la longe, de la poursuite, du ferme et du comportement devant le gibier mort.

Les trois jours d'épreuves ont permis 58 interventions, dont 21 réussites (17 sangliers, 4 cerfs), 12 échecs et 25 contrôles de tir. ■

Sang neuf Suite au vote des membres bas-rhinois et de l'avis favorable du Conseil d'administration de l'Union Nationale pour l'Utilisation des Chiens de Rouge, Monsieur Gérard Thiry de Biblisheim a été élu délégué départemental, en remplacement de Patrice Stoquert. Sa mission sera de susciter une étroite collaboration entre tous les membres du département et de structurer leur collaboration en confiant des responsabilités à tous ceux qui souhaitent s'investir (entraînement, formation, trésorerie, cynophilie, etc ...).

contact : 03 88 90 22 24 ou 06 13 09 01 91





Au vol

La délégation Nord-Est de l'Association Nationale des Fauconniers et Autoursiers s'est retrouvée le 14 janvier à Avolsheim, sur le territoire de chasse mis à disposition par Franz Vetter, lui-même chasseur au vol et en présence de Gilles Nortier (Vice-Président de l'ANFA), ainsi que de Daniel Royer (Délégué régional).

Quatre autours des palombes, un faucon pèlerin et une buse de Harris ont déployé leurs ailes sous le regard attentif d'une dizaine de sympathisants, pétrifiés par le froid. Malgré le travail inlassable des chiens d'arrêt, les lièvres, lapins, faisans et pigeons ont échappé aux serres des rapaces. Il est vrai que le brouillard ne simplifiait pas les choses, à tel point que le faucon pèlerin qui est un oiseau de chasse de haut vol (c'est à dire qu'il pique sur sa proie après avoir pris de l'altitude) a été obligé de rester sur le poing de son fauconnier.

Rappelons que pour la chasse au vol la fermeture de la saison de chas-

se au petit gibier intervient le 1^{er} février, une dérogation qui permet aux chasseurs au vol de profiter pleinement de leurs oiseaux. La journée s'est achevée autour d'un bon baeckeoffe, arrosé d'un vin de la Couronne d'or et de sympathiques histoires de chasse ... au vol ! ■

Les visiteurs

Selon un sondage réalisé par l'institut IPSOS pour le compte du Conseil Régional, l'Alsace serait la quatrième région touristique de France pour les français et la cinquième pour les allemands. Villes, vins et gastronomie, sont les fers de lance de notre région, puisqu'il s'agit des principaux centres d'intérêt pour les visiteurs.

L'afflux touristique dans les forêts, serait donc bel et bien majoritairement d'origine locale. Cette information est importante, car elle démontre à quel point la communication avec les autres utilisateurs de la nature devra se faire sur le plan local, par l'intermédiaire de la presse régionale. ■

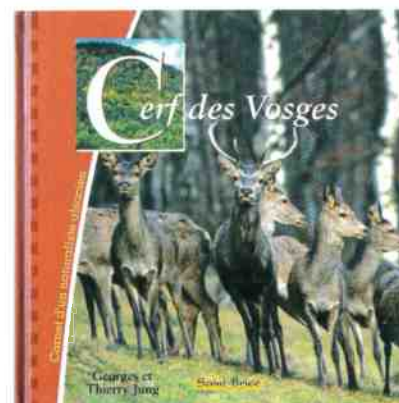
Nature à coeur Un peu de texte et beaucoup de photos (superbes), c'est ainsi que l'on peut résumer le nouveau livre de Bernard Bischoff. Telle une petite lucarne, chaque page transporte le lecteur dans une ambiance magique, dont le chasseur est en mesure d'apprécier la valeur. La nature ordinaire, sous son plus beau jour. A dévorer du regard, sans modération. 160 pages, 107 photos, 35 euros chez l'auteur : 23, rue des Cigognes Reichshoffen



Cerf des Vosges

Georges Jung et son fils Thierry sont passionnés par le cerf vosgien et lui ont dédié ce carnet naturaliste. Tout n'est pas à prendre à la lettre, mais les photos sont superbes, voire originales. Très intéressant, la collection d'armoiries des villages alsaciens qui font référence au cerf, preuve évidente que le cerf alsacien n'a pas toujours été cantonné dans quelques secteurs forestiers, tel un pestiféré.

160 pages, plus de 300 clichés, 29.50 euros éditions St-Brice 03 89 07 19 95



Les cochons !

Notre collègue luxembourgeois Christophe Poissonnier, dessinateur de talent, nous fait porter un regard quelque peu moqueur sur les chasseurs. Au travers du regard de nos gibiers, il met en exergue bien des habitudes cynégétiques parfois burlesques. A regarder dans les détails, sans loupier l'escargot !

50 pages et autant de caricatures, 20 euros + 4 euros de port. tél : 00 352 80 42 38



Après-chasse

La Société locale des chasseurs du Hohwald, vous invite à son gala de la St-Hubert, qui se tiendra le samedi 25 mars en la salle des fêtes d'Obernai. Orchestre et trompes de chasse animeront la soirée et vous feront danser jusqu'à l'aube.

45 Euros par personne hors boissons (apéritif et café offerts). Contact : Gérard Messmer 03 88 39 25 13

Rendez-vous

Réservez le dimanche 18 juin : les piégeurs du Bas-Rhin organiseront leur désormais traditionnelle Journée du Piégeage et de la Nature. Nous reviendrons plus en détail sur cet manifestation, dans le prochain numéro.

À CHAUD



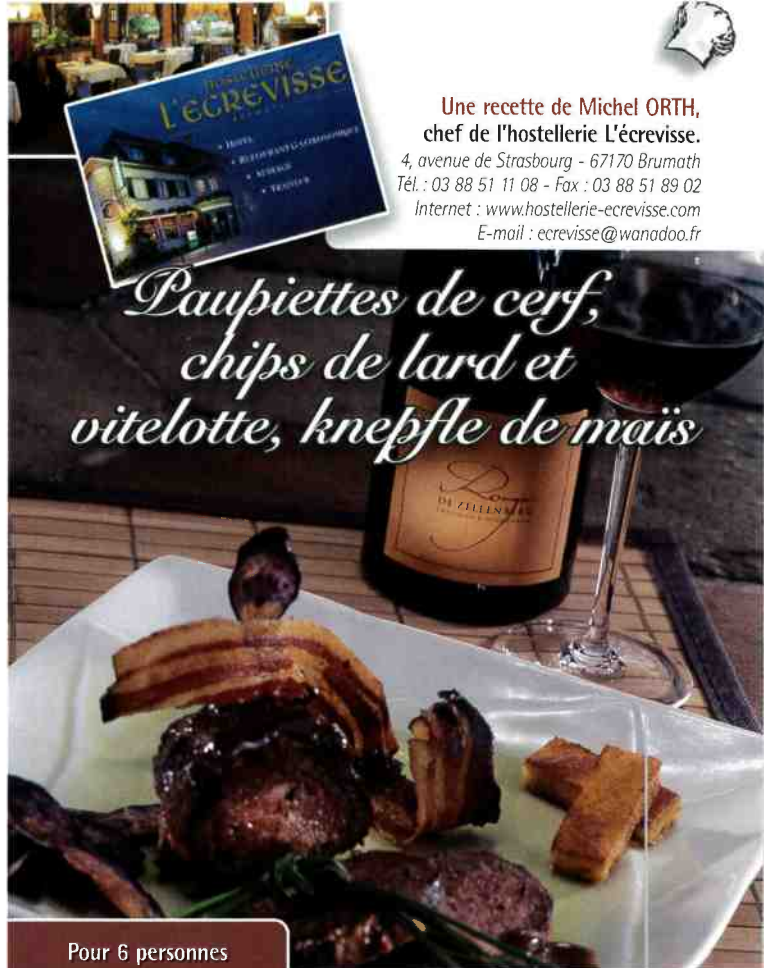
► Dans la famille Hoche à Eckbolsheim, le petit Victor (3 ans) semble décidé à prendre la relève de son jeune papa chasseur !

Après un an de permis, la troisième battue fut la bonne pour Fabien Poggiato. Son premier sanglier a été tué par une balle en pleine tête, au cours d'une battue à Neuve Eglise regroupant 22 fusils, dont 17 jeunes. ▼



▲ Dans l'ivresse du bonheur d'accompagner son papa à la chasse, Jonathan Spitz 11 ans, a oublié de placer le bracelet avant de manipuler le gibier ..

Le plus vieux cerf vosgien connu à ce jour (18 ans), a été tué dans les Vosges du Nord par Emile Ackermann, de Graufthal. Suivi par Jean-Luc Hamman de l'O.N.C.F.S., le cerf baptisé Hercule était bien connu dans le secteur, avant de perdre son collier émetteur en 1998. Alors qu'il portait encore des bois superbes en septembre 2004 (ci-dessous), sa ramure avait fortement régressé en quelques mois. Son comportement étrange (il errait tel un fantôme) avait été remarqué par le chasseur, qui a mis fin à ses jours le 27 août 2005. Les mâchoires supérieures ne portaient plus de dents, l'animal affichait un poids vidé de 80 kg et portait des bois de 3.8 gg. Un bonheur n'arrivant jamais tout seul, E. Ackermann venait de tirer un brocard tête bizarre quelques minutes auparavant, depuis le même poste d'affût !



Pour 6 personnes

- 6 tranches de gigot de cerf (environ 1 kg)
- 300 g de farce de porc
- 300 g de viande de cerf (poitrine)
- 3 œufs
- 2 dl de lait
- 4 oignons
- 4 tranches de pain rassis
- 1 carotte
- 1/2 litre de vin rouge
- 50 g de tomate concentrée
- 12 tranches de lard
- 250 g de vitelotte
- Thym, laurier
- Sel, poivre

Déroulé de la recette

- Aplatis les tranches de gigot.
- Réaliser la farce : émincer 3 oignons et les faire revenir dans du beurre, ajouter les tranches de pain, mouiller au lait, assaisonner de sel, poivre, thym, laurier.
- Mixer la viande de gibier et le mélange oignons-pain.
- Mélanger énergiquement avec la farce de porc et les 3 œufs.
- Poser la farce sur chaque tranche de cerf, enrouler dans une dans une tranche de lard et ficeler.
- Faire dorer les paupiettes dans une cocotte, ajouter 1 oignon et la carotte émincés, puis la tomate concentrée.
- Mouiller au vin rouge et eau jusqu'à hauteur des paupiettes.

- Cuire 1 h 30 à couvert. • Émincer les vitelottes et les frire.
- Poêler les tranches de lard.

Réaliser les knepfles de maïs

- 1/2 litre de lait
 - 50 g de beurre
 - 2 jaunes d'œuf
 - 20 g de gingembre
 - 100 g de semoule de maïs (polenta)
 - Gruyère
 - Sel, poivre, muscade
- Faire bouillir le lait avec le beurre, sel, poivre, muscade. Ajouter la semoule, remuer énergiquement. Terminer avec les jaunes d'œuf et le gruyère. Laisser refroidir au frais. Découper au couteau et poêler au beurre.

Chips de vitelotte

- Couper les vitelottes sans les éplucher, les laver, sécher et frire à 150°.
- Poêler les tranches de lard. Dresser sur une assiette et napper de sauce.

Vin : rouge de Zellenberg 2002 Eblin-Fuchs

CREMANT
GRANDS CRUS
VINS D'ALSACE
VENDANGES TARDIVES
ET SELECTIONS
DE GRAINS NOBLES

Eblin-Fuchs
68340 ZELLENBERG
Domaine viticole
en Biodynamie
Christian et José H. EBLIN
viticulteurs
Messagerie :
eblin-fuchs@tiscali.fr

Eblin Fuchs

Le 8 novembre, 14 chasseurs haut-rhinois membres du GIC 2

accompagnés de leur président José Eblin, ont été accueillis à Gerstheim.

Après une visite des locaux de l'O.N.C.F.S., l'après-midi a été consacré à la découverte de l'ancien

territoire pilote de la FDC 67. Aux côtés de Jonathan Fischbach et de Benoît Masquida, l'actuel adjudicataire, les chasseurs ont découvert de nombreux aménagements favorables à la petite faune de plaine.



Ecole buissonnière

Sous la houlette de Jonathan Fischbach, technicien de la fédération, qu'une partie des candidats au permis de chasser, est venue découvrir l'avifaune aquatique sur les bords du Rhin le samedi 21 janvier. Le soleil a eu du mal à réchauffer les apprentis chasseurs, mais à force de concentration et de travail cérébral pour retrouver le nom des becs plats, le petit vent d'Est était presque bénéfique. En effet, les candidats se sont vite aperçus qu'entre les jolies planches couleurs et la réalité du terrain, identifier un fuligule morillon et le différencier d'un garrot à oeil d'or n'était pas chose facile. Bien entendu, il y avait aussi les colverts, chipeaux, sarcelles d'hiver, fuligules milouins et autre grèbes

castagneux qui jouaient à cache-cache avec les vagues. Plus rares, les longues-vues ont fini par dénicher un canard souchet ainsi qu'un eider à duvet, probablement poussés jusqu'en Alsace par la vague de froid qui sévissait alors en Sibérie. Un peu plus loin, le groupe est tombé sur un troupeau d'oies cendrées qui pâturaient sur les prés, l'occasion de se demander si l'année prochaine ces grands volatiles, dont le nombre ne cesse d'augmenter, seront enfin chassables dans le Bas-Rhin comme dans le reste de l'Europe. ■

IN MEMORIAM



Robert Arbogast, alias Robert des bois, n'est plus. Il nous a quittés dans sa 92ème année, le 10 décembre 2005.

Après avoir passé son permis de chasser en 1938, Robert s'est offert sa première chasse en 1951, en rénovant des Mercedes abandonnées pendant la débâcle de l'armée allemande. Son côté débrouillard ne l'a jamais

quitté et tout au long de sa vie, il a su en faire profiter ses nombreux amis. Au fil du temps, sa renommée dépassait largement les frontières du ban communal, et nombreux sont les préfets, hommes politiques et chefs d'entreprises qui ont eu les honneurs d'être assis à la table du relais de chasse niché au cœur de l'Oberwald, sur le ban d'Erstein.

Chasseur passionné de nature, il était intraitable avec le respect du gibier et des règles de sécurité, des situations lui permettant d'exprimer toute l'ampleur de son caractère trempé.

Resté fidèle depuis toujours à son territoire, il en était encore adjudicataire le jour où ses yeux se sont refermés à jamais. Com-

tes, empereurs, mais aussi gardes-chasse et simples copains d'enfance, tous garderont de lui l'image d'un sacré bonhomme, au volant de son éternelle 2 CV et armé de ses inséparables semi-auto Browning. Nous présentons nos plus sincères condoléances à sa famille et tout particulièrement à Christophe Klein son petit-fils, administrateur de la FDC 67.

Jean Demelt, est décédé le 27 novembre 2005, à l'âge de 93 ans. Après avoir été pendant de nombreuses années membre du Conseil d'administration de la FDC 67, il avait également participé à la fondation du Fonds Alsacien pour la Restauration du Biotope.

Un chasseur au Dakar

Bien connu sous les frondaisons des Vosges du Nord où il chasse, Jean Metz est aussi passionné d'horizons désertiques. C'est à ce titre qu'il a cette année encore participé au rallye Paris-Dakar, à côté du pilote Patrick Martin sur un Bowler Wildcat 200 (moteurs et châssis Land Rover). Excusez du peu, mais nos deux amateurs ont décroché la 27ème place au classement général (sur plus de 300 concurrents), ce qui relève d'une véritable prouesse technique et humaine, face aux écuries des grandes marques. Un grand bravo à eux et rendez-vous l'année prochaine sur la ligne de départ !



Le président Lang interpelle l'État

Fin novembre, G. Lang a saisi le Ministère de l'agriculture afin d'attirer son attention sur la situation relative à la bande des 5 km de part et d'autre de l'autoroute, où l'utilisation des chiens est interdite. Dans la mesure où l'impossibilité de chasser efficacement provoque une explosion des dégâts sur cette zone, il a été demandé à l'Etat de prendre en charge les dégâts consécutifs à une décision administrative arbitraire.

Profitant de l'occasion, le Président Lang a également demandé des explications quant à l'interdiction de commercialiser les sangliers dans la zone Sud, après analyse négative en PCR. A l'heure où nous mettons sous presse (début février), aucune réponse n'est parvenue à la fédération. ■

Sanglier furieux

Désiré Jehl, conducteur d'un rouge du Hanovre, nous fait part d'une recherche qui a failli s'achever de façon tragique. Alors qu'ils suivaient la piste d'un sanglier blessé lors d'une battue, le maître et son chien ont été obligés de se faufiler au fin fond d'un chablis impénétrable. L'arme est restée en compagnie d'un suiveur, à l'extérieur de la zone.

Après quelques instants, le chien pousse des hurlements et Désiré l'aperçoit qui tente d'esquiver l'attaque d'un gros keiler. Malheureusement la longe s'est prise dans les branches et le chien se retrouve dans l'incapacité de fuir. C'est là que le sanglier se jette sur lui et commence à l'entailler avec ses défenses. Heureusement, Serge



resté posté non loin de là arrive très vite sur les lieux et arrive à placer une balle dans la bête déchaînée, qui s'apprêtait à attaquer le conducteur. Théo le chien, est couché dans un bain de sang.

Amené à la clinique vétérinaire de Brumath, ses muscles sectionnés et sa patte cassée sont pris en main par le Dr P. Jeanclaude et après 4 semaines, il effectuait déjà ses premiers pas avec autant d'entrain qu'auparavant. ■

K KLEIN I INTER A AUTOS

Spécialisé dans l'importation de véhicules neufs toutes marques de la C.E.E.

GARANTIE CONSTRUCTEUR

A VOTRE SERVICE DEPUIS 17 ANS

VU A LA TV

Reportage sur France 3
www.kleininterautos.com

Pour les entreprises (TVA réc.),
possibilité de transformation
en camionnette pour
n'importe quel VP

Avis aux artisans !
Remise importante
sur utilitaire

5, rue Sainte-Anne 67150 ERSTEIN Tél. 03 88 98 80 11 - Fax 03 88 98 23 44
www.kleininterautos.com • MAND. C.E.E. 1475/95 - FR 47 577 718 820



Ci-après, quelques exemples de prix,
pour d'autres véhicules nous consulter par téléphone

307 sport

1,6 Hdi 110 5 p. mét. ~~21800~~ ...18700 € TTC

407 SW

2,0 Hdi FAP Sport pack ar. ~~28800~~ ...23845 € TTC

C4 2,0 Hdi FAP Exclusive 5 p. ~~25900~~ ...20950 € TTC

CLIO III Dci 70 3 p. clim. Radio CD 12250 € TTC

Nile Megane

Dci 106 Conf. exp. 5 p. ESP ~~21800~~ ...16890 € TTC

SERIE SPECIALE

206 Geosat Hdi 70 5 p. clim. + mét. ...12595 € TTC

Scenic Dci 130 FAP Exception + mét. 20950 € TTC

4 X 4

Nouveau RAV4 D4D 177 cv sol mét. 28995 € TTC

Nouveau SUZUKI

grand Vitara DDiS Luxe 5 p. ...23350 € TTC

KIA Sorento

2,5 Crdi Luxe cuir ~~34080~~ ...26950 € TTC

TUCSON

2,0 Crdi Pack Luxe mét. ~~26400~~ ...22680 € TTC

LAND CRUISER

D4D 3 p. VX BVA mét. ~~40770~~ ...34875 € TTC

NOUVEAUTES

COROLLA Verso 7 pl.

D4D 177 cv mét. ~~26650~~ ...22995 € TTC

MAZDA 5 MZR

CD 143 7 pl. performance ~~26700~~ ...22250 € TTC

ALFA 147

JTD 120 distinctive cuir 5 p. ~~24800~~ ...19780 € TTC



Comme chaque année, l'Association des Chasseurs à l'Arc du Bas-Rhin (A.C.A.B.R.) a organisé une journée de chasse au grand gibier, pour l'ensemble de ses membres. Quinze archers ont répondu présents et se sont retrouvés le dimanche 22 janvier sur le territoire de Christophe Meyer à Soufflenheim. Le mode de chasse retenu a été la poussée silencieuse, parfaitement adapté pour amener le gibier sans précipitation à proximité des archers disséminés dans la forêt. Les sangliers avaient eu vent de ce rassemblement et ont brillé par leur absence, mais chevreuils et renards se sont faufiletés entre les rabatteurs... et les archers. Finalement, une chevrette est tombée grâce à une superbe flèche de colonne, administrée avec une précision chirurgicale par Philippe Aubert (Vice-Président de l'ACABR). Un excellent repas a permis au groupe de récupérer quelques calories, dans une ambiance décontractée mais néanmoins studieuse, puisque de nombreux sujets d'actualité ont été abordés.

Jeunes chasseurs... dites nous tout !!!!

Depuis le printemps dernier la FDC 67 a mis en place une commission "jeunes chasseurs" pour permettre aux jeunes ou nouveaux chasseurs (-35 ans ou - 10 ans de permis) de tisser des liens plus proches avec les instances cynégétiques, les adjudicataires et autres chasseurs expérimentés. Cette commission souhaite faire reconnaître la situation de cette catégorie de chasseur dans le Bas-rhin, afin de leur faciliter, à terme, l'accès à un territoire.

Pour être sûr de répondre aux besoins de chacun, la commission a mis au point un questionnaire à l'intention des jeunes chasseurs. L'exploitation des réponses permettra d'évaluer la situation actuelle du jeune, ses attaches, ses possibilités, son implication et comment il envisage l'avenir en matière de chasse.

Ce questionnaire a été envoyé courant février et devra être retourné à la FDC 67 pour début mars. Il est important que chaque jeune donne un peu de son temps pour retourner ce questionnaire, puisqu'il servira de base pour les prochains travaux. ■

Neuf jeunes chasseurs ont répondu présents à l'invitation de la FDC, pour une petite battue au grand gibier le 1^{er} février sur le territoire-école du Fleckenstein. Beaucoup d'animaux ont été aperçus à chaque poste, avec au tableau final deux sangliers et un renard. Profitons-en pour rappeler que tous les jeunes chasseurs bas-rhinois, sont invités permanents sur le territoire-école jusqu'à leur 25^e anniversaire. Contact : Jonathan Fischbach- Tél : 06.86.80.24.85



Cuvée 2005

Le permis de chasser 2005 a été couronné par un taux de réussite conséquent, puisque 88.62% des présents à l'examen ont obtenu leur petit carton vert. 148 nouveaux chasseurs rejoignent ainsi nos rangs ; nous leur souhaitons beaucoup de plaisirs à la chasse, sans oublier les règles fondamentales de sécurité et de respect du gibier qui leurs ont été expliquées par les techniciens de la Fédération des chasseurs

Trichines : l'union fait recette

Initiée en septembre 2005, lorsque les présidents de GGC ont accepté que la FDC 67 soit chargée d'assurer la traçabilité de la viande de sanglier, la centralisation des analyses trichines a permis de diminuer fortement le coût unitaire de l'analyse pour chaque locataire. Alors que 76.22 Euros étaient facturés à l'origine, pour la campagne 05/06 ce coût a été ramené à 2.07 Euros. En fait le kit à 76 Euros étant valable pour 100 analyses, chaque kit a été exploité de façon optimale en regroupant les carcasses dans les centres de collecte. Nous vous rappelons que conformément à la législation, tout ou partie de sanglier vendu à un détaillant ou à un restaurateur, se doit d'être soumis au dépistage trichines avant commercialisation. ■

Journée des associations

La diversité des espèces chassables et des pratiques de chasse, ont vu fleurir bon nombre d'associations qui pour chacune d'entre elles ont leur intérêt cynégétique. Pour permettre aux jeunes permis (premier et deuxième permis) de faire connaissance avec ces associations, la FDC 67 organise la « Journée des associations spécialisées », le 25 Mars 2006 à la salle des fêtes de Traenheim. La journée débutera vers 10 h, pour se terminer vers 18 h. Les participants auront la liberté de découvrir les stands des associations et de participer à quelques unes de leurs démonstrations. Un déjeuner est prévu (participation de 5 euros). Contact : Matthieu Hammer, tél : 06.82.97.10.29

Pas moins de 200 personnes sont venues déguster les six sangliers mis à disposition par la Société de chasse du Klausberg et la FDC 67, dans le cadre des manifestations du Téléthon à Brumath. Cette contribution des chasseurs a permis de récolter la coquette somme de 2500 euros (sur un total de 8500 euros), investie au profit de la recherche médicale. Une action locale qui profite à la communication des chasseurs dans son ensemble, un exemple à multiplier dans tout le département.



Contrôlez vos tirs !

Jean-Luc Ries nous informe qu'après une battue en forêt de Soufflenheim, le renfort d'un chien de sang a permis de retrouver pas moins de 4 sangliers et deux chevreuils, donnés pour "loupés" par les tireurs. C'est Didier Meyer (conducteur UNUCR), sa chienne Tikka et Raymond Koch (garde-chasse) qui ont réalisé tous les contrôles le lendemain, avec 100% de réussite à la clef !

En ligne

- Toute les informations du GGC de la Sauer-Moder sur le site Internet www.ggcsauer-moder.com
Par ailleurs, l'Assemblée générale du GGC se tiendra le 7 avril 2006 à 18h30, au restaurant Schloesselstüb à Haguenau. Contact : 06.08.03.73.96
- L'arrêté préfectoral du 22/11/2005 fixant la liste des espèces dites "nuisibles" pour l'année 2006 et leurs modalités de destruction à tir, est en ligne sur www.fdc67.fr ou sur simple demande au secrétariat.

Epreuves Multiraces 2006

- 24 juin : Jagd Terrier Club de France, M. Hammer, tél. : 03.88.09.00.84
- 2 septembre : CAT Alsace, M. Ziegler, tél : 03.88.93.76.31
- 9 septembre : Retriever Club, M. Stoquert, tél. : 03.88.09.55.42

Chasseurs en herbe

Dans un souci de rentabilité et d'efficacité auprès des 6 à 14 ans, la Fondation pour la protection des habitats de la faune sauvage (organisme financé par les chasseurs et qui réhabilite des espaces naturels)

a mis son journal Nature Junior en ligne. Faites passer le mot aux enseignants de vos enfants et petits-enfants, car c'est là que commence l'avenir de la chasse !

Site : www.Fondationfaunesauvage.com

Petites annonces

Carabine Parker 7x64 nue excellent état, prix à débattre + carabine Brno 7x64 avec lunette variable + 2 boîtes de munitions HM 1200 Tél. : 03.88.82.35.61

Bas-Rhin- chasse forêt montagne 1100 ha. Plan de chasse important, cerfs, chevreuils et riche en sangliers. Petit groupe cherche un partenaire. Réf. cynégétiques et bonne moralité exigée. Tél.: 06.11.72.01.21



Le Kempferhof

Sur présentation de cette annonce, un apéritif vous sera offert

GOLF - HÔTEL - ACADÉMIE



Il est un lieu privilégié où tous les plaisirs s'harmonisent

Dans une atmosphère de calme et de sérénité sur 85 hectares, les courbes du Kempferhof se mêlent avec harmonie à la nature environnante. Classé 2^{ème} meilleur golf de France (guide Peugeot), imagé par l'architecte Bob Von Hagge. L'ancienne demeure seigneuriale du XIX^e siècle abrite 13 chambres dont 5 suites. Dans nos dépendances, 16 nouvelles chambres ont été aménagées dans un esprit zen, pur et raffiné, avec baie vitrée et terrasse privée. Agrémenté d'une vue imprenable sur l'arrivée du 18^{ème} trou, notre restaurant vous emmène à la découverte du terroir alsacien, où vous serez enchanté par une cuisine authentique et créative. Le Kempferhof est également un lieu idéal pour vos séminaires et autres réunions professionnelles, qui dans un cadre exceptionnel auront une toute autre saveur.



351, route du Moulin F-67115 PLOBSHEIM
Tél. +33 (0)3 88 98 72 72 - Fax +33 (0)3 88 98 74 76
Tél. Restaurant : +33 (0)3 88 98 71 82
www.golf-kempferhof.com

RÉUNION DU 24 OCTOBRE

Finances

Les comptes annuels au 30 juin ont été présentés par M. Adrien Kracher, expert comptable, et approuvés.

Une subvention de 1000 euros est adoptée au profit du projet Interreg 3 *Chat sauvage dans les Vosges du Nord*, dans le cadre de la recherche scientifique. Il est demandé au porteur de projet, un retour permanent d'information sur le sujet.

Le reversement au F.I.D.S. de 44 190 euros au titre du timbre *Grand gibier national* pour la campagne 04/05, est adopté.

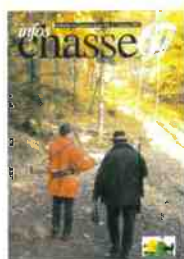
Juridique

Conformément aux statuts, le Conseil d'administration donne mandat au Président pour agir en justice dans toutes les actions utiles et devant toutes juridictions compétentes. Le Président

prendra toutes les initiatives requises à cet effet et en fera rapport au conseil.

Technique

Il est décidé de conserver la liste des espèces dites nuisibles et de demander à la D.D.A.F. le classement du corbeau freux sur cette liste pour l'ensemble des communes du département, conformément au vœu des agriculteurs.

Communication

Le Conseil décide de faire parvenir, au moins 4 fois par an, un bulletin de liaison à tous les membres de la fédération. Chaque numéro de cette publication nommée *Infos'chasse*, sera soumis à M. Berthelen, chargé de la relecture des maquettes.

RÉUNION DU 19 DÉCEMBRE

Juridique

Le personnel de la FDC sera reclassé dans les nouvelles grilles salariales, conformément à la nouvelle Convention collective signée le 30 juin 2005 et applicable au 1^{er} juillet 2005.

L'obligation d'adhésion aux GGC n'a pas été stipulée dans le nouveau cahier des charges des chasses communales, en raison du principe de libre adhésion de toute personne à une association.

Communication

Le site de la FDC 67 devrait désormais bénéficier d'un suivi plus régulier et d'une mise à jour constante, afin d'être un réel moyen de communication avec les adhérents.

Les médias seront largement informés de la tenue de l'exposition des trophées.

**Finances**

Sur proposition de la commission petit gibier, une aide de 100% sera accordée pour la prise en charge de l'indemnité versée aux agriculteurs pour les jachères de type classique et A1. Les autres couverts, seront indemnisés à hauteur de 50%.

Une rétro-facturation sera appliquée au F.I.D.S., pour ses communications dans *Infos' Chasse 67*.

L'AGENDA DU PRÉSIDENT

novembre

Mardi 8
Réunion Association des propriétaires fonciers chasseurs

Mercredi 9
Réunion avec M. le Maire de Brumath

Samedi 12
Club français du chien de rouge de Hanovre

Lundi 14
Commission Grand gibier

Mardi 15
Réunion FDSEA

Judi 17
Réunion CRPF
Réunion CDCFS

Vendredi 18

Réunion ABRCCG

Lundi 21
Réunion CDCFS

jeudi 24
Exposé FDC Meurthe et Moselle

Mercredi 30
Réunion de Bureau

décembre

Mardi 6
Réunion Région Alsace

Judi 8
Réunion ORGFH Schéma Départemental

Lundi 12
Réunion de bureau

Mardi 13
Commission consultative à Eschbourg

Mercredi 14
Réunion GGC de La Petite Pierre

Judi 15
AG FIDS

Lundi 19
Réunion Infos chasse
Réunion du CA

Mercredi 21
Repas de Noël à 12h
Réunion ONCFS à La Petite Pierre

Judi 22
Réunion Expert Comptable

janvier

Lundi 9
AG jeunes Agriculteurs

Mardi 10
RDV France Bleu Alsace

Mercredi 11
Réunion Réserve du delta de la Sauer

Judi 12
Réunion Avec M. Wolff, Patrick JUNG, Schéma

Lundi 16
Réunion de bureau

Mercredi 18
Réunion du FIDS

Judi 19
Réunion GGC, SLC, CA Schéma départemental

Lundi 23
Rdv UNUCR, Schéma dep
Réunion ONF, GGC, SLC, CA

Mardi 24
AG FDSEA

vendredi 27
Réunion M. le Maire de Hoerd, Centre permis de chasser

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

samedi, le 29 avril 2006 à 9 h 00*

Maison des Associations et de la Culture – 1, rue du Stade à Bischwiller

ORDRE DU JOUR

1. Choix du bureau de l'Assemblée Générale.
 2. Allocution du président - rapport moral.
 3. Compte rendu des activités du FARB.
 4. Remise des distinctions honorifiques.
 5. Compte rendu des Commissions.
 6. Présentation du compte-rendu financier de l'exercice clos.
 7. Présentation du budget prévisionnel.
 8. Vote des résolutions (approbation des budgets, vote sur le montant des cotisations, délibération sur les questions mises à l'ordre du jour).
 9. Vote sur l'achat d'un terrain pour notre centre du permis de chasser.
 10. Interventions des Associations spécialisées.
- Clôture de l'Assemblée Générale et verre de l'amitié.

Nos Statuts prévoient que :

« Chaque titulaire du permis de chasser, adhérent de la Fédération, dispose d'une voix. Il peut donner procuration par écrit à un autre adhérent.

Un titulaire du permis de chasser, adhérent à ce titre à la fédération, qui n'est ni titulaire d'un droit de chasse, ni représentant d'une société, d'un groupement ou d'une association de chasse dans le département, ne peut détenir plus de 50 pouvoirs, avec un maximum de 80 voix.

Chaque titulaire de droits de chasse dans le département, adhérent à la fédération, dispose d'une voix par 50 hectares ou tranche de 50 hectares jusqu'à un maximum de 2500 hectares. Il peut déléguer ses voix par écrit à un autre adhérent.

Il appartient au représentant légal d'un territoire de justifier de ses droits de chasse vingt jours avant l'assemblée générale. La superficie retenue pour l'établissement des droits de vote est celle qui a été déclarée lors de l'adhésion annuelle.

La fédération arrête ces listes avant l'assemblée. Tous les adhérents de la fédération peuvent en prendre connaissance au siège de la fédération pendant les huit jours précédant l'assemblée. Ils peuvent consulter la liste de l'ensemble des adhérents. Aucun mandataire ne peut détenir plus de voix, pouvoirs inclus, qu'un centième du nombre total des adhérents de la campagne cynégétique précédente. »

IMPORTANT Chaque titulaire du permis de chasser, adhérent de la Fédération, peut voter avec **son** timbre, **sans dossier**, le jour de l'Assemblée Générale.

Ce dernier doit être muni de son timbre-vote (sauf s'il l'a déjà déposé avec un dossier de vote), plus une pièce d'identité.

Les chasseurs qui ont égaré leur timbre peuvent demander un duplicata à la Fédération.

Les adhérents de la fédération, qui disposent de pouvoirs en vue de l'assemblée générale doivent, vingt jours avant la date de celle-ci, adresser la liste nominative des droits de vote dont ils disposent accompagnés de leurs pouvoirs, à la FDC, en respectant les délais suivants :

- soit déposer le dossier de vote à notre siège avant le vendredi 7 avril 2006 à 17 heures.
- soit poster le dossier le samedi 8 avril 2006, le cachet de la poste fera foi.
- soit déposer le dossier dans la boîte aux lettres de la Fédération des Chasseurs avant le lundi matin 10 avril 2006 à 8 heures.

En pièce jointe à ce numéro d'Infos'chasse, un formulaire "pouvoir individuel". Les formulaires "territoires", seront adressés directement au locataire.

PRÉCISIONS SUR LE POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Vote sur l'achat d'un terrain pour notre centre du permis de chasser.

Après un premier projet de construction d'un siège commun avec les pêcheurs qui devait également abriter notre centre de formation des chasseurs sur un terrain à Oberschaeffolsheim et abandonné entre temps, il reste cependant incontournable et urgent aujourd'hui de satisfaire à une réglementation relative aux installations pratiques de l'examen du permis de chasser.

Le décret n° 2002-1009 du 15 juillet 2002 prévoit que la conformité des installations de formation pratique définies par le Ministre chargé de la chasse en application de l'article R. 223.6 du Code rural doit être attestée par l'Office National de la chasse et de la faune sauvage avant le 1er janvier 2003 et que la demande de certification doit être présentée par les Présidents des Fédérations départementales des chasseurs avant le 30 septembre 2002.

Or, les installations actuelles agréées pour la formation et les épreuves pratiques à l'examen du permis de chasser sur un site à Singrist n'étaient qu'une possibilité temporaire qui arrive à échéance en fin d'année.

Votre fédération est donc toujours en quête d'un terrain pouvant avant tout satisfaire à cette demande, car sans site propre, les candidats au permis de chasser n'auraient, dès l'an prochain, d'autre alternative que de passer l'examen pratique dans les installations de la fédération des chasseurs du Haut-Rhin.

La SAFER d'Alsace vient de nous proposer la rétrocession d'un terrain de 77 ha dont elle est propriétaire en forêt de Brumath au prix de 400 000 euros (ce montant pourrait être prélevé sur les fonds propres de la Fédération).

Monsieur le Maire de Brumath nous a déjà informé que sa municipalité était favorable à ce projet et souhaite l'inclure dans le projet de révision du plan local d'urbanisme.

Dans le futur, ce terrain pourra abriter notre nouveau siège. Il est évident qu'aucun engagement ne sera pris par votre fédération sans l'assurance de la délivrance des différentes autorisations.

* Les personnes ayant déposé un dossier de vote ou souhaitant voter en leur nom propre pourront retirer leur dossier de vote dès 8 h 30, à l'entrée de la salle.

OBJECTIF

-50% de dégâts

ALORS QUE LES POPULATIONS DE SANGLIERS SEMBLENT DÉCROÎTRE DE FAÇON GÉNÉRALE, IL RESTE DES SECTEURS NOIRS, OÙ LES DÉGÂTS NE CESSENT DE S'ENVOLER. POUR TENTER DE TROUVER DES RÉPONSES

ADAPTÉES, LE F.I.D.S. A RÉUNI TOUTES LES PARTIES CONCERNÉES AFIN D'ORGANISER UNE CONCERTATION GLOBALE. DES RÉSULTATS CONCRETS SONT ATTENDUS RAPIDEMENT, SINON LA CONCERTATION FERA PLACE À LA RÉPRESSION



APRÈS l'assemblée générale de décembre, où avaient été annoncés les mauvais chiffres de la saison (*voir encadré*), les responsables du F.I.D.S. ont décidé de réunir tous les partenaires concernés par la problématique des dégâts de sangliers. L'exercice était osé voire périlleux, mais la bonne volonté de tous a permis de tracer les grandes lignes de ce que sera la lutte contre les dégâts en 2006.

Jamais personne n'avait osé réunir dans une même salle autant de participants dont les avis étaient forcément divergents. Pas moins de 188 adjudicataires (soit 21% des territoires et 56 communes pour 64% des dégâts), 120 agriculteurs, mais aussi l'O.N.F., les louvetiers et la D.D.A.F. avaient été invités. Les gants de boxe sont restés au vestiaire et à l'exception d'un agriculteur énervé qui envisageait d'empoisonner les sangliers, tous les échanges sont restés cordiaux.

L'exposé de Pascal Perrotey, a eu le mérite de mettre un constat technique en face des chiffres et les responsables de dégâts en-face des réalités. La caricature est facile et l'objet de la réunion n'était pas de mettre tel ou tel adjudicataire ou

agriculteur, au bûcher, mais de trouver ensemble des solutions.

Toutefois, tous les arrondissements n'affichent pas le même constat. Celui de Strasbourg connaît une augmentation de 48% de sa surface détruite pour une augmentation de 52% du montant des dégâts ; dans celui de Molsheim ces deux postes baissent respectivement de 9 et 12%. Les chiffres sont parfois révélateurs. Ainsi, Wissembourg, qui avec 21 316 euros de dégâts verse 25 223 euros au fonds, coûte moins cher à la collectivité que Schleithal et ses 20 068 euros de dégâts pour un versement de 704 euros !

Chacun ses responsabilités

Pour les responsables du fonds, il est vrai que les restes de la tempête et la météo défavorable jouent contre les chasseurs, mais le facteur humain est néanmoins prépondérant dans la lutte contre les dégâts. Ils ont donc appelé tous les locataires situés dans les zones à risque, à utiliser l'arsenal juridique qui est à leur disposition (agrainage dispersé, tir de nuit et classement du sanglier en espèce nuisible avec prolongement de la saison de chasse).

Les agriculteurs ont été appelés à

Vers la sectorisation ?

Si la dissolution du Syndicat des chasseurs en forêt et la dévolution de son patrimoine aux trois sections départementales du nouveau fonds, ainsi que l'application de la taxe des 12% sur le montant du loyer et l'application d'un timbre sanglier à 50 _ étaient à l'ordre du jour de cette assemblée, c'est le point 4 qui a retenu toute l'attention des personnes présentes. En effet, avec un montant total de dégâts qui atteint 1 257 000 euros (1 480 ha), soit une augmentation de 15% par rapport à la saison précédente, l'humeur n'était pas au beau fixe. Cette situation est d'autant plus agaçante, que les dégâts sont concentrés sur quelques secteurs qui bénéficient du principe de mutualisation et qui font payer aux autres les conséquences d'une gestion de crise hasardeuse. Evoquée depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur le développe-

ment des territoires ruraux, la sectorisation est donc entrée en vigueur suite au vote des adjudicataires présents (797 voix exprimées pour 197 votants). La sur-cotisation globale de 4.50 euros/ha a été massivement rejetée, pour faire place à une sur-cotisation sectorisée. Pour l'instant, la sur-cotisation appliquée est dite "douce", car répartie sur deux secteurs au nord et au sud de l'autoroute A4. Les territoires au nord paieront 5.50 euros/ha et les autres 3.50euros/ha. Toutefois, le Président J. Feidt et ses administrateurs ont d'ores et déjà prévenu les locataires des secteurs chauds, car ils ne manqueront pas d'appliquer une sectorisation "sévère" en descendant au plus près des réalités locales, c'est à dire en faisant payer les dégâts à l'échelle du territoire de chasse concerné, si nécessaire.

favoriser la lutte contre les dégâts, en instaurant des bandes enherbées le long des lisières et en prévenant les chasseurs des dates de semis. C'est en effet à cette époque de l'année, que surviennent 44% du montant des dégâts. Selon M. Moser, représentant de la F.D.S.E.A., 800 ha de dégâts sur le département seraient acceptables.

Les forestiers ont également été pointés du doigt, particulièrement concernant l'interdiction de l'agrainage dispersé à proximité des peuplements dégradables. La défi-

dition de peuplement dégradable devrait être mieux cernée, mais autant ne pas rêver car la position de l'O.N.F. en la matière, serait plutôt une interdiction pure et simple de l'agrainage.

Point sur lequel chasseurs et agriculteurs ont été unanimes : le classement en réserve naturelle du massif de Seltz-Munchhausen et l'interdiction de chasse qui y entre en vigueur au 2 février 2006.

Des réserves sur la Réserve

Prévue depuis 1997, cette interdiction de chasser n'a jamais fait l'objet d'aucune intervention pour en modifier l'application, mais J. Feidt et G. Lang, président de la FDC 67, se sont engagés à tout faire pour éviter l'application d'une telle mesure. Ils pourront compter sur le soutien des maires concernés et des agriculteurs, disposés à bloquer l'autoroute si nécessaire. Ce secteur pèse 27 000

euros de dégâts à lui seul et les gestionnaires de la réserve (Conservatoire des Sites Alsaciens) refusent de supporter ce coût engendré par des sangliers désormais protégés. Il faudra pourtant trouver une solution très vite, car d'autres projets du même type sont en cours à Strasbourg et Illkirch.

G. Messmer Président des louvetiers du Bas-Rhin a rappelé qu'il ne fallait pas hésiter à contacter les

louveteiers dont le rôle est avant tout la médiation, quand de son côté M. Moser revenait sur les nouvelles orientations de la PAC et la disparition de 10 à 15 000 ha de maïs dans notre département.

Pour J. Feidt, l'objectif est de diminuer le montant des dégâts de 50% en trois ans, un dessein ambitieux pour lequel la sectorisation sera appliquée sans modération.

PHILIPPE JAEGER



Sur tous les fronts

Souligné lors de la réunion de concertation du F.I.D.S., le rôle de médiateur du lieutenant de luveterie est un quotidien pour Jean-Luc Ries. Responsable du secteur Seltz-Lauterbourg (134

572 euros de dégâts), et vice-président du G.G.C. de la Sauer-Moder, J.-L. Ries maîtrise les tenants et les aboutissants de la gestion du sanglier. Dès ce printemps et avant les semis, il organisera des réunions dans les cinq communes les plus touchées de son secteur, afin que maires, chasseurs et agriculteurs mettent tout en oeuvre pour diminuer les dégâts. Il considère la battue administrative

plutôt comme un échec pour le luveteier obligé d'en arriver là. Selon lui, il est vital d'exploiter l'obligation, issue de la réforme de la Politique Agricole Commune, de mettre en place un couvert environnemental équivalent à 3% des surfaces subventionnées. Outre leurs avantages écologiques, ces bandes, implantées en lisière, permettent des tirs efficaces qui maintiennent les sangliers dans les massifs.



Haguenu Chasse Tir
 1, Place Barberousse
 67500 HAGUENAU
 Tél. : 03 88 90 37 67
 Fax : 03 88 90 40 28
haguenuchassettir@wanadoo.fr

Eric BASTIAN
Armurier professionnel

Chasse - Tir - Collection
 Armes - Munitions - Optiques
 Accessoires - Couteaux
 Vêtements...

LNG Grasser Chez votre concessionnaire **NISSAN** à Haguenau et Saverne



NISSAN Navara
à partir de **23 950 €**



Atelier spécialisé
entretien 4x4
toutes marques

Grand choix
en pneus 4x4
toutes marques

NISSAN Pathfinder à partir de 34 600 €

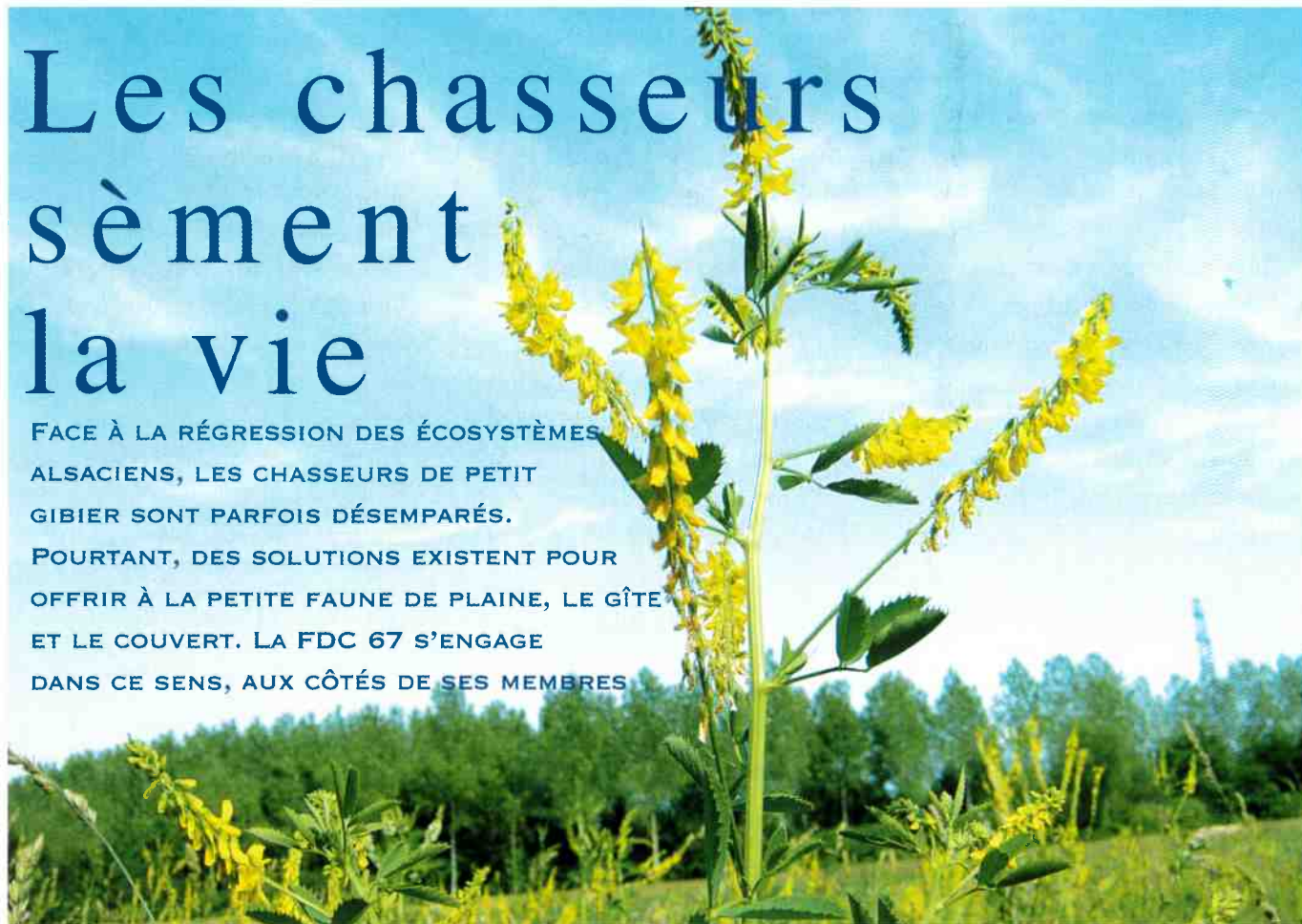
LES NOUVEAUX GARAGES
Automobiles et Services

HAGUENAU 103, Route de Bitche 03 88 05 23 23	SAVERNE 95, rue de Dettwiller 03 88 02 50 55
---	---



Les chasseurs sèment la vie

FACE À LA RÉGRESSION DES ÉCOSYSTÈMES
ALSACIENS, LES CHASSEURS DE PETIT
GIBIER SONT PARFOIS DÉSEMPARÉS.
POURTANT, DES SOLUTIONS EXISTENT POUR
OFFRIR À LA PETITE FAUNE DE PLAINE, LE GÎTE
ET LE COUVERT. LA FDC 67 S'ENGAGE
DANS CE SENS, AUX CÔTÉS DE SES MEMBRES



LES chasseurs le savent bien, pour assurer le maintien d'une espèce il faut tout d'abord disposer des espaces naturels qui lui sont nécessaires pour s'abriter, se nourrir et enfin se reproduire. Sans ce préalable, toute action (lâcher, régulation des prédateurs) revient à remplir un puits sans fond. Les chasseurs ne sont pas seuls dans le combat qui consiste à renaturer les espaces stérilisés par l'agro-chimie. Ainsi, la Convention mondiale de Rio en 1992, elle-même déclinée à l'échelon européen sous forme de stratégie pan-européenne pour la création d'un réseau écologique, sous l'égide du Conseil de l'Europe et ratifiée par 54 pays membres dont la France en 1995, consiste à conserver et surtout restaurer la diversité biologique et paysagère du continent.

En clair, il s'agit de mettre en réseau les différents espaces natu-

rels protégés, issus de la politique environnementale menée depuis le début des années 1980. Cette politique a permis de préserver certains joyaux, qui très vite se sont retrouvés isolés, alors que les espaces qualifiés d'ordinaires étaient laissés en proie à la monoculture et à l'urbanisation galopante.

Un constat accablant

La plaine bas-rhinoise et le piémont vosgien, sont "exemplaires" en la matière. Au chapitre des zones naturelles préservées, on compte quelques lambeaux de forêt alluviale rhénane, la forêt de Haguenau, le grand ried Centre-Alsace et de rares pelouses calcaires qui ont échappé aux vignes.

En 2002, le Conseil Régional s'est penché sur la question et a réalisé un diagnostic environnemental. Constat accablant, puisque seuls 15% de la plaine alsacienne entrent dans la catégorie

des grands espaces naturels d'un seul tenant, un tiers d'entre-eux étant dans un état partiellement dégradé. De plus, sur les 13 unités paysagères dénombrées (ried, piémont, vignoble, plaine rhénane...), 7 n'offrent plus un paysage de qualité et il conviendrait de multiplier les connexions par 5, afin de maintenir la biodiversité existante.

La situation est grave, mais pas irréversible et le comité de pilotage régional se fixe trois axes :

- préserver les 150 000 ha de trame verte existante ;
- créer 7700 ha de connexions écologiques ;
- résorber les "points noirs" liés aux infrastructures qui entravent le déplacement de la faune.

Certes l'absence des chasseurs à la table du comité de pilotage est regrettable, mais ceci ne les empêche pas de profiter pleinement de ce projet pour l'aménagement et la

préservation de biotopes favorables à la faune sauvage. Qu'il s'agisse de schéma de cohérence territoriale (SCOT), de plan local d'urbanisme (PLU), de charte de pays ou charte de parcs naturels régionaux, les acteurs de l'aménagement du territoire devront désormais prendre en compte la trame verte.

Concrètement, il s'agira donc de jouer un rôle de sentinelle, pour ne plus voir des kilomètres de haies et des hectares de zones humides remplacés par des rangées de maïs ou coulés sous du béton.

Une aubaine à saisir

Concernant les infrastructures de transport (route, voie ferrée, canal), il conviendra de préciser les couloirs migratoires ancestraux de la faune, afin de trouver une solution (passage à faune, tunnels...). Là aussi, les chasseurs devront jouer un rôle de partenaires incontournables, vu leur expertise liée à la connaissance du milieu.

Enfin, le Conseil Régional s'engage à soutenir financièrement, les initiatives de restauration ou de création du maillage des espaces naturels. La prise en charge sera variable de 40 à 80% du coût total de l'opération, mais cette aide est limitée aux territoires situés dans la



plaine, le piémont viticole, le Sundgau et en Alsace bossue (voir encadré 1). Les fonds publics pour la trame verte étant réservés aux collectivités et associations, les chasseurs devront intervenir sous forme d'association de chasse en plaine, mais aussi par le biais des GGC, des SLC et bien entendu leur fédération départementale (association agréée pour la protection de la nature). Les locataires individuels, eux, devront passer obligatoirement par la mairie du lot de chasse concerné.

Jusqu'à présent, le monde cynégétique a timidement profité des aides publiques, pourtant exploitées par bien d'autres réseaux associatifs. Les finances débloquées pour la trame verte, sont une aubaine pour accélérer et renforcer les nombreux projets, déjà engagés par de nombreux chasseurs gestionnaires et passionnés.

En fait, la trame verte est bien plus qu'un support financier, car elle permettra aux chasseurs de valoriser auprès du grand public, leur engagement vis à vis du gibier et de toutes les espèces animales ou végétales qui profitent de ces aménagements. Une occasion à ne pas rater.

PHILIPPE JAEGER

Mais que fait la fédé ?

PRÉSIDIÉE PAR FERNAND GRASSER, LOCATAIRE D'UN TERRITOIRE DE PLAINE DANS LE KOCHERSBERG, LA COMMISSION PETIT GIBIER DE LA FÉDÉRATION EST AU TRAVAIL DEPUIS BIENTÔT UN AN. PRÉSENTATION DES DOSSIERS EN COURS

Canal de la Marne au Rhin

Des négociations avec Voies Navigables de France ont abouti au dépôt d'un dossier de financement auprès de la Région Alsace. Le but est d'installer une trentaine de grilles d'accès aux berges sur la rive Nord, pour permettre aux animaux de ne plus se noyer. Chaque année, une soixantaine de chevreuils périssent dans les eaux du canal sur le tronçon Brumath-Saverne, faute de pouvoir escalader les palplanches. Chaque grille coûte 650 euros et l'installation sera prise en charge par VNF. La réponse de la Région devrait tomber ce printemps, après quoi d'au-

Trame verte : mode d'emploi

PRIORITÉ AUX PROJETS :

- localisés dans le réseau trame verte ;
- coordonnés entre plusieurs communes ;
- qui restaurent une continuité entre deux espaces naturels ;
- qui sont pérennes à long terme (entretien, protection juridique ...) ;

QUELQUES ACTIONS ÉLIGIBLES :

- création ou réhabilitation de haies, bandes enherbées, vergers haute tiges, berges de cours d'eau ;
- renaturation de sites dégradés ou friches industrielles ;
- acquisition de terrain pour implantation de trame verte.

tres projets (plantation de haies et fauche tardive) sur le canal du Rhone au Rhin et sur celui de la Bruche, seront menés avec l'aide de VNF.

Ligne haute tension

Dans le cadre de l'installation d'une nouvelle ligne HT entre Marlenheim et Dettwiller, un accord a été trouvé avec EDF afin de permettre l'installation de végétation sous l'emprise de chaque pylône (maximum 2.5 m. de haut). Chaque point représente 50 m2 de couvert, où des agrainoirs protégés pourront être installés. Cette mesure ne sera toutefois efficace, que si les adjudicataires concernés mettent une forte pression de régulation sur les prédateurs.

Trame verte

Des contacts sont en cours avec la Région Alsace, afin de permettre au F.A.R.B. de bénéficier des aides dans le cadre des acquisitions de terrains. Le F.A.R.B. ayant repris son activité après le renouvellement de ses administrateurs, vous êtes invités à signaler toute parcelle susceptible de faire l'objet d'une acquisition.

Agriculture

Une enquête sera envoyée ce printemps à tous les locataires de plaine, afin de quantifier l'impact réel des pratiques agricoles (broyage, fauche précoce, brûlis, arrachage de haies) sur le petit gibier.

A qui s'adresser ?

Fédération des chasseurs
Commission petit gibier
Fernand Grasser
06 12 91 83 04
et Nicolas
Braconnier
03 88 79 12 77



Jachères faune sauvage quoi de neuf ?

SUR PROPOSITION DE LA COMMISSION PETIT GIBIER,
LE C.A. DE LA FÉDÉRATION A DÉFINI SA POLITIQUE
EN MATIÈRE DE PETIT GIBIER.

DÉSORMAIS, la priorité est donnée aux actions destinées à favoriser la reproduction du petit gibier qui bénéficieront d'une subvention égale à 100% du volet destiné à l'agriculteur et les autres couverts continueront à être soutenus à hauteur de 50%. Bien entendu, les subventions ne seront accordées qu'aux adhérents à jour de leurs cotisations.

Le montant des aides aux exploitants agricoles pour les contrats classiques est de 60 euros/ha la première année, 45 euros/ha la deuxième et 30 euros/ha la troisième. Pour les contrats adaptés, la subvention est de 90 euros/ha. Attention, le coût des semences reste à la charge du chasseur.

Les 100% concernent les contrats de type classique et le mélange adapté A1 (céréales à paille). Ces deux formules offrent



*La reproduction
est l'objectif premier
des subventions*

un démarrage rapide de la végétation au printemps et favorisent ainsi l'installation de nids, le refuge des jeunes et enfin, selon les espèces végétales, une nourriture appréciée.

Par dérogation, le labour des parcelles pourra être autorisé à partir du 1er/09, si le semis consécutif est réalisé au plus tard le 30/10



*Sans régulation
des prédateurs,
les jachères perdent en efficacité*

permettant une meilleure implantation des couverts et l'accueil de la reproduction des espèces de petit gibier dès la première année.

Les 50% concernent les mélanges adaptés A2 (avoine, choux, sarrasin) et A3 (Hubertus), qui offrent un refuge plus tardif pour la petite faune et seront plutôt axés sur la production de nourriture.

- Les contrats classiques peuvent être implantés en bandes multiples d'espèces pures sur une même parcelle tout en restant sous le même contrat. Cela permet d'obtenir une augmentation de la diversité du milieu tout en accroissant l'effet

lisière très favorable à la faune sauvage, de contourner le problème de la concurrence entre végétaux et de permettre l'entretien chimique bien moins destructeur que le mécanique.

L'entretien des parcelles s'avère nécessaire en cas d'infestation par des chardons ou des chénopodes.

Les contrats A2 et A3 sont des mélanges complexes impossibles à entretenir chimiquement et toutes les parcelles ne s'y prêtent pas.

Attention, il est interdit de racheter ou de planter du maïs non récolté laissé sur pied (à des fins d'affouragement).

Les jachères représentent environ 10% de l'exploitation agricole, avec une marge de + 10% en jachère volontaire. La superficie minimum reste de 10 ares et 10 mètres de large, sauf pour les bandes enherbées (5 ares et 5 mètres de large, 3% de l'exploitation).

Un minimum de 5% de l'exploitation ne doit pas être du maïs.

Il est recommandé de réduire les quantités de semence par rapport aux doses de semis agricoles (qui ont un objectif de rendement) et de toujours semer au semoir pour une meilleure aération de la végétation et améliorer la circulation du gibier (toute la parcelle sera utilisée et pas seulement ses bordures).

Les contrats "jachère fleurie" ne sont pas encore en vigueur dans le Bas-Rhin, car les mélanges testés jusqu'à présent en France sont peu favorables à la reproduction du petit gibier (semis de printemps et couverts annuels).

Des tests sont en cours sur un premier territoire bas-rhinois, avec des mélanges fleurs-céréales en semis d'automne.

Autre intérêt des jachères fleuries, leur capacité en matière de communication vis à vis des autres utilisateurs de la nature, un aspect que les chasseurs ne manqueront pas d'utiliser à bon escient. ■



*Les jachères, un bon vecteur
de communication
avec les agriculteurs*

NUNGESSER SEMENCES

Toutes les semences pour l'aménagement des territoires de chasse, des jachères faunistiques, des couverts à gibiers et jachères fleuries. Vous trouverez une large gamme de produits et des conseils de qualités.



**DOCUMENTATION GRATUITE
NUNGESSER SEMENCES**

42, rue du Ban-de-la-Roche
67000 STRASBOURG - Tél. : 03 88 22 10 74
E-mail : nungesser.semences@wanadoo.fr

TIR DANS LA TRAQUE

Attention danger !

EN MATIÈRE D'ACCIDENT DE CHASSE, LES DÉCISIONS DE JUSTICE NE SONT PAS TOUJOURS FAVORABLES À LA VICTIME. UN RÉCENT JUGEMENT DU TGI DE STRASBOURG, DONNE UNE INTERPRÉTATION DES RESPONSABILITÉS DU TIREUR

par **MARC SCHIRER**
avocat au barreau de Saverne, administrateur FDC 67

EN CHASSE collective, nous ne manquons jamais d'attirer l'attention de nos invités sur les règles de sécurité essentielles. Mais quel est celui d'entre-nous, qui adresse le même rappel à nos amis traqueurs ? Un jugement rendu récemment par le Tribunal de Grande Instance de Strasbourg, devrait pourtant nous faire tous réfléchir.

En raison des très nombreux chablis, un des rabatteurs était sorti de la ligne de traque et s'était retrouvé à une soixantaine de mètres derrière l'un des traqueurs armé d'un fusil. Ne pouvant le voir, celui-ci l'avait sévèrement blessé au poignet en tirant (sans l'atteindre), sur un sanglier.

Saisi de la demande d'indemnisation de la victime, le Tribunal a forcément examiné le comportement et les fautes éventuelles aussi bien de l'auteur du coup de fusil, que du traqueur.

Ce dernier lui reprochait de n'avoir pas réalisé un tir fichant et soulignait qu'en raison des chablis qui jonchaient la forêt, le tireur pouvait prévoir que les traqueurs rencontreraient des difficultés et seraient amenés à quitter la ligne de traque.

Le tribunal n'a que très peu suivi ce raisonnement, puisqu'il a partagé la responsabilité de l'accident entre l'auteur du coup de fusil, déclaré responsable pour un quart, et le traqueur non armé auquel trois quarts de la responsabilité ont été imputés.

Il ne nous appartient pas de discuter le taux du partage de responsabilité qui a été prononcé, alors que ce jugement n'est pas définitif. Simplement, faut-il souligner que le rappel et le respect des règles de sécurité par les chasseurs ne se comprend que si les règles de sécurité propres aux traqueurs sont également rappelées et respectées. L'interdiction de tirer vers l'intérieur de la traque (sauf configuration particulière du relief du terrain) n'a aucun sens, si un coup de fusil peut être tiré depuis l'intérieur de la traque. Cet accident démontre une nouvelle fois qu'un traqueur ne devrait jamais porter d'arme à feu, la mise à mort d'un animal blessé pouvant se faire proprement avec une arme blanche.

Bien pauvre éthique

C'est également en raison de la sécurité supplémentaire qu'elle entraîne, qu'est apparue récemment l'idée que l'on pourrait à nouveau tirer le chevreuil à plombs (ce qui est interdit à ce jour). A peine susurrée du bout des lèvres, cette simple éventualité fait déjà l'objet des pires déchaînements passionnels entre les tenants du tir à balle, gardiens de l'éthique cynégétique (donc les bons chasseurs) et ceux d'entre nous qui n'excluent pas le tir à plombs (donc forcément les mauvais) !

La sécurité, pourtant à l'origine de cette idée, est étrangement

absente de cette polémique. Ainsi donc, c'est notre éthique de chasse qui justifierait une telle intransigeance et interdirait sans discussion possible le tir à plombs.

Bien pauvre éthique au nom de laquelle les directeurs de pensée et donneurs de leçons de tous poils, si nombreux dans le monde de la chasse, tentent d'imposer aux autres leur façon de voir.

La même éthique, soudain sélective, n'empêche pas une grande partie d'entre-eux de tirer le sanglier à côté d'une poubelle à maïs, acte de chasse hautement sportif comme chacun sait.

Un grand nombre d'entre nous ont tiré le chevreuil à plombs dans leur jeunesse, sans que cela ne pose la moindre difficulté.

Pourquoi faudrait-il aujourd'hui pousser des cris d'orfraie à la simple idée que l'on puisse à nouveau tirer le chevreuil à plombs, alors que cette pratique est celle de plusieurs pays européens et de plusieurs départements français.

Cessons donc un jour de vouloir tout diriger et tout réglementer ... "non, vous n'aurez pas notre liberté de chasser !" ■

RIR À PLOMBES DU CHEVREUIL

Quelles suites ?

Choisie par plus de 53% des chasseurs bas-rhinois, la possibilité de tirer le chevreuil à la grenaille en chasse collective doit suivre un cheminement administratif, avant d'être à nouveau légal dans notre département. Pour commencer, il sera introduit comme objectif dans le futur Schéma Départemental de Gestion Cynégétique, au même titre que toute une série d'objectifs visant à améliorer la sécurité des chasseurs et des non-chasseurs. Le schéma sera soumis à Monsieur le Préfet, dans les prochaines semaines. Sachant que l'autorisation de la grenaille pour le chevreuil est soumise à un Arrêté Ministériel qu'il faudra amender en ce sens, une démarche sera entreprise par la fédération dès ce printemps.

ESPÈCES CHASSABLES	2006												2007	
	avril	mai	juin	juillet	août	sept.	oct.	nov.	déc.	janv.	fév.	mars		
Gibier d'eau, bécasse des bois, caille des blés, grives (draine, musicienne, litorne, mauvis), merle noir, pigeon (biset, ramier, colombin), tourterelle turque, tourterelle des bois					23									
Corbeau freux, corneille noire, geai des chênes, Pie bavarde, Étourneau, Geai des chênes					23					01				
Faisan						15		31						
Perdrix grise-rouge														
La chasse des perdrix et de la poule faisane est interdite en temps de neige.														
Lapin de garenne	15												28	
Lièvre commun							15		15					
Belette, chien viverrin, fouine, hermine, martre, putois, vison d'Amérique					23								01	
Ragondin, rat musqué, raton laveur														
Renard	15												28	
Cerf élaphe mâle					01								01	
Cerf élaphe femelle et jeune de l'année				23						01				
Chevreuil mâle		15											01	
Chevreuil femelle et jeune de l'année			23							01				
Daim mâle					15								01	
Daim femelle et jeune de l'année					23								01	
Sanglier	15												01	

Le tir de nuit du sanglier en dehors des massifs forestiers, est une exception culturelle dont seuls les chasseurs alsaciens et mosellans peuvent profiter en France. Ce mode de chasse qui offre une excellente prévention des dégâts agricoles, est néanmoins soumis aux obligations suivantes : la chasse à tir de nuit, est autorisée du 15 avril au 1^{er} février 2007 inclus. En attente de l'arrêté préfectoral, les tirs doivent être effectués à courte distance et être fichants. les postes d'affût doivent être situés à plus de 500 mètres des habitations ; le tir de nuit est soumis à déclaration au maire, à l'ONCFS, à l'ONF et aux lieutenant de louveterie ; le plan des postes d'affût utilisés accompagne la déclaration ; la déclaration peut être faite à tout moment ; l'utilisation de sources lumineuses et d'engins de visée à intensification de lumière est interdite ; la récupération du gibier tué doit se faire à l'aide d'une source lumineuse ; la recherche d'un sanglier blessé en tir de nuit est interdite de nuit ; le compte-rendu des opérations est adressé à la DRAF en fin de saison.

Peste porcine classique (PPC) – La DSV 67 rappelle qu'il n'y a pas de période de fermeture de la chasse aux sangliers dans le périmètre d'intervention peste porcine classique (zone infectée et zone d'observation). Pour tout complément d'information, vous pouvez joindre la Cellule PPC au 03.88.27.70.27.

L'ÉPHÉMÉRIDE

MARS	AVRIL	MAI
M 1 07:11 18:12 (+4min)	S 1 07:07 19:59 (+4 min)	L 1 06:09 20:43 (+3min)
J 2 07:09 18:13 (+4min)	D 2 07:05 20:00 (+4min)	M 2 06:08 20:44 (+3min)
V 3 07:07 18:15 (+4min)	L 3 07:03 20:02 (+4min)	M 3 06:06 20:46 (+3min)
S 4 07:05 18:17 (+4min)	M 4 07:01 20:03 (+4min)	J 4 06:04 20:47 (+3min)
D 5 07:03 18:18 (+4min)	M 5 06:59 20:05 (+4min)	V 5 06:03 20:49 (+3min)
L 6 07:01 18:20 (+4min)	J 6 06:57 20:06 (+4min)	S 6 06:01 20:50 (+3min)
M 7 06:59 18:21 (+4min)	V 7 06:55 20:08 (+4min)	D 7 06:00 20:51 (+3min)
M 8 06:57 18:23 (+4min)	S 8 06:53 20:09 (+4min)	L 8 05:58 20:53 (+3min)
J 9 06:55 18:24 (+4min)	D 9 06:51 20:11 (+3min)	M 9 05:57 20:54 (+3min)
V 10 06:53 18:26 (+4min)	L 10 06:49 20:12 (+3min)	M10 05:55 20:56 (+3min)
S 11 06:51 18:27 (+4min)	M11 06:47 20:13 (+3min)	J 11 05:54 20:57 (+3min)
D 12 06:49 18:29 (+4min)	M12 06:45 20:15 (+3min)	V 12 05:52 20:58 (+3min)
L 13 06:47 18:30 (+4min)	J 13 06:43 20:16 (+3min)	S 13 05:51 21:00 (+3min)
M14 06:44 18:32 (+4min)	V 14 06:41 20:18 (+3min)	D 14 05:49 21:01 (+3min)
M15 06:42 18:33 (+4min)	S 15 06:39 20:19 (+3min)	L 15 05:48 21:02 (+3min)
J 16 06:40 18:35 (+4min)	D 16 06:37 20:21 (+3min)	M16 05:47 21:04 (+3min)
V 17 06:38 18:36 (+4min)	L 17 06:35 20:22 (+3min)	M17 05:46 21:05 (+3min)
S 18 06:36 18:38 (+4min)	M18 06:33 20:24 (+3min)	J 18 05:44 21:06 (+3min)
D 19 06:34 18:39 (+4min)	M19 06:31 20:25 (+3min)	V 19 05:43 21:07 (+2min.)
L 20 06:32 18:41 (+4min)	J 20 06:29 20:27 (+3min)	S 20 05:42 21:09 (+2min.)
M21 06:30 18:42 (+4min)	V 21 06:27 20:28 (+3min)	D 21 05:41 21:10 (+2min)
M22 06:28 18:44 (+4min)	S 22 06:25 20:30 (+3min)	L 22 05:40 21:11 (+2min)
J 23 06:26 18:45 (+4min)	D 23 06:23 20:31 (+3min)	M23 05:39 21:12 (+2min)
V 24 06:24 18:47 (+4min)	L 24 06:22 20:33 (+3min)	M24 05:38 21:14 (+2min.)
S 25 06:22 18:48 (+4min)	M25 06:20 20:34 (+3min)	J 25 05:37 21:15 (+2min)
D 26 07:19 19:50 (+4min)	M26 06:18 20:36 (+3min)	V 26 05:36 21:16 (+2min)
L 27 07:17 19:51 (+4min)	J 27 06:16 20:37 (+3min)	S 27 05:35 21:17 (+2min)
M28 07:15 19:53 (+4min)	V 28 06:14 20:38 (+3min)	D 28 05:34 21:18 (+2min)
M29 07:13 19:54 (+4min)	S 29 06:13 20:40 (+3min)	L 29 05:33 21:19 (+2min)
J 30 07:11 19:56 (+4min)	D 30 06:11 20:41 (+3min)	M30 05:32 21:20 (+2min)
V 31 07:09 19:57 (+4min)		M31 05:32 21:21 (+2min)

ARMURERIE

Etienne et Pascale Cornu

«Armurier Diplômé de l'École de Liège 1978
De père en Fils depuis 1930»

Armes : Armes Pierre Artisan - SKB - Bettinsoli - Voere Autriche - Sabatti - Fabarm - Remington - Rizzini - RWS Titan... Munitions : Sauvestre Optiques : Leica - Minok - Schmidt & Bender - Swarovski - Bushnell - Tasco - Zeiss Couteaux : Muela Atelier sur place. Tous travaux réalisés en collaboration avec des Compagnons artisans stéphanois ou liégeois. Montage d'optiques, y compris à crochets. Mise en conformation. Bronzage... Devis gratuit sur demande Possibilité de rendez-vous selon votre convenance Livraison dans toute la France Pour les amateurs, les Ets Cornu sont en contact permanent avec l'Angleterre E-mail : cornu.etienne.pascale@wanadoo.fr	52, rue Gambetta 54700 Pont-a-Mousson Tel./Fax 03 83 81 05 40 Fermé le lundi
--	--

Frankonia

soutient la chasse

La chasse a besoin de sang neuf pour assurer le renouvellement des générations et la transmission de notre culture cynégétique

Donnez la possibilité à vos amis, et connaissances de passer le permis de chasser.
Nous les aiderons en offrant le livre de préparation à l'examen du permis de chasser.

OFFERT*

Un livre de préparation à l'examen du permis de chasser

Préparer et Réussir votre PERMIS DE CHASSER - Programme Officiel 2006

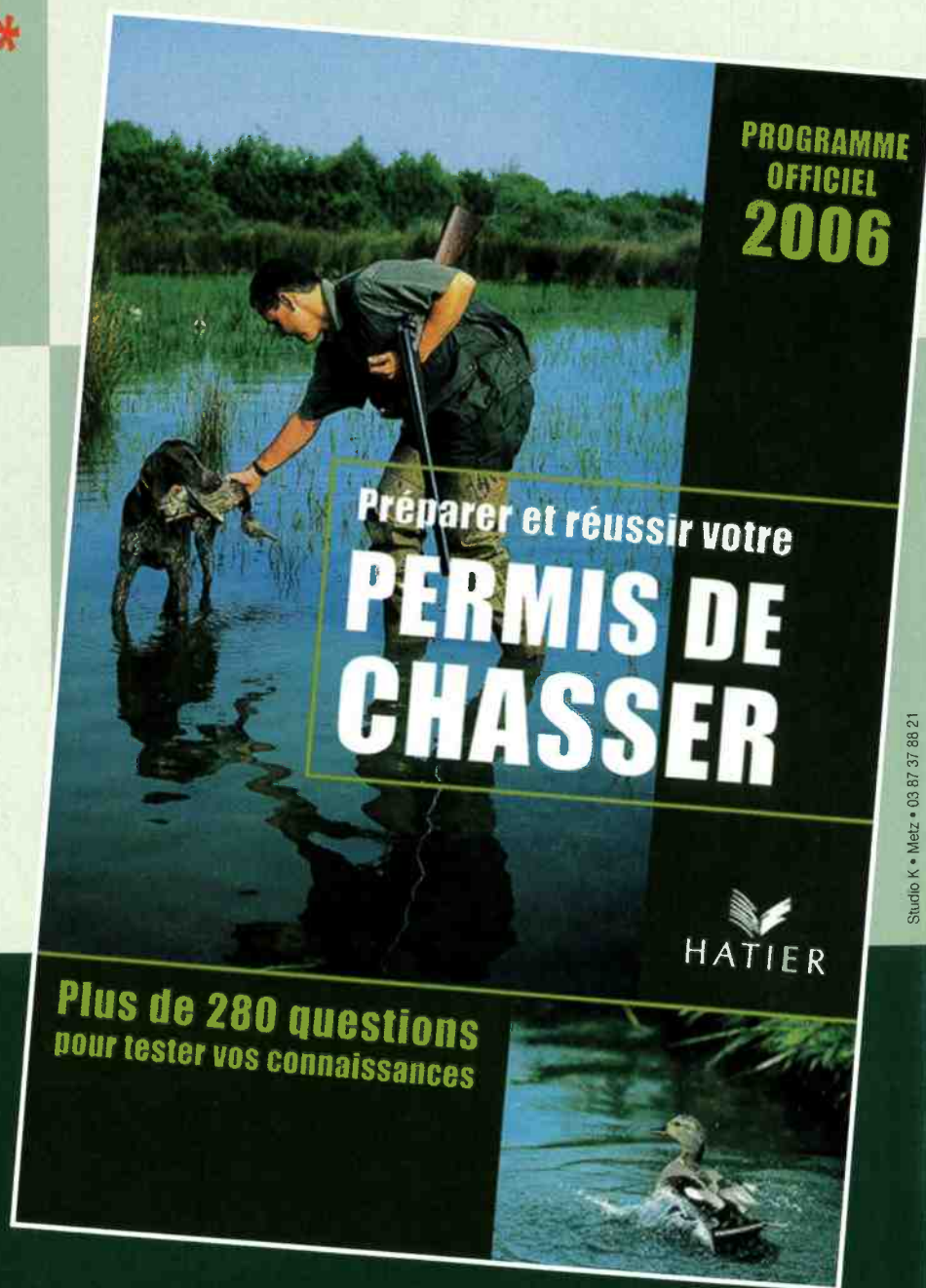
Réussir au permis de chasser est une obligation depuis 1976. Alors préparez-vous efficacement avec la nouvelle édition de ce manuel réalisée par des spécialistes, sous la direction de Jean-Claude Chantelat, et revue conformément aux récentes dispositions de l'examen du permis de chasser. Entraînez-vous à l'examen avec plus de 280 questions sur tout ce que vous devez savoir :

- l'organisation de la chasse en France,
- la législation,
- les modes de chasse,
- les espèces chassables et protégées,
- les armes et les munitions,
- la balistique, la sécurité...

Le manuel indispensable pour réussir aujourd'hui votre permis de chasser.
Format 14,5 cm x 21 cm - 240 pages - illustrations en NB - broché.

* Offre limitée à 200 ouvrages.

Conditions : se déclarer candidat à l'examen du permis de chasser, et décliner son nom et son adresse.



Nemrod Frankonia : 4, rue Transversale C - 67550 Vendenheim

Tél. 03 90 20 34 50 - Fax : 03 90 20 34 59

Heures d'ouverture : Mardi-jeudi : 13 h à 20 h - Vendredi : 10 h à 20 h - Samedi : 10 h à 19 h - **Fermé le lundi**